

REGLEMENT EQUIPES DE CLUBS BENJAMINS

1 –DEFINITION

Les équipes benjamins doivent permettre aux enfants d'accompagner leur découverte de la compétition dans une atmosphère éducative, dépassionnée sans pression sur les participants. C'est une entrée progressive dans la compétition sous une forme adaptée qui est recherchée. De l'engagement à la remise des récompenses, le benjamin doit être dans un contexte éducatif. Les accompagnateurs, les parents doivent dans la mesure du possible être concernés par l'organisation. Les rencontres doivent être courtes et se dérouler dans une ambiance empreinte de sérieux et de respect.

2 –SEXE

Masculin

3 -ANNEES DE NAISSANCE

Né(e) en 2004 et 2005.

4 -GRADES- LICENCE-PASSEPORT-CERTIFICAT MEDICAL

Ceinture jaune orange minimum.

Deux années de licence dont celle de l'année en cours.

Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).

Le certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition est obligatoire. Il doit dater de moins d'un an. Tout médecin peut signer un certificat de non contre-indication à la pratique du Judo en compétition. Sur le passeport figure le certificat médical complété très lisiblement avec la signature et le cachet du médecin ainsi que la date d'établissement.

5 –PARTICIPANTS

Les équipes peuvent être composées de plusieurs clubs. Néanmoins un des clubs devra représenter la majorité.

Le nom du club majoritaire (Système d'alliance à l'aide de la fiche double appartenance).

Les équipes pourront être composées jusqu'au jour précédant la compétition.

Le club majoritaire effectuera l'inscription par extranet (Dernier délai le 7 juin 2016).

L'équipe sera composée au minimum de 5 combattants.

Un club ne pourra que constituer une seule équipe, toutefois, ce club pourra aider à la constitution de l'équipe d'autres clubs.

6 -CATEGORIES DE POIDS

Pas de sur classement de poids possible et pas de tolérance de poids .

– 30 kg ; – 34 kg ; – 38 kg ; – 42 kg ; – 46 kg ; – 50 kg ; – 55 kg ; – 60 kg ; + 60 kg

7 -ARBITRAGE (il devra être éducatif)

Règlement spécial éducatif (Les spécificités du règlement Minimes s'appliquent aux Benjamins, hormis les restrictions ci-dessous qui sont spécifiques aux benjamins)

- a) Saisies : Le combat débute à distance (saisies non installées) L'arbitre veillera à l'installation systématique d'une saisie à deux mains pour les deux participants. Après cette saisie, les attaques « à une main » (ippon Seoi nage, Koshi Guruma...) seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou de Uke (matte immédiat dans les cas inverses). Le positionnement en garde haute est autorisé (sans plier Uke).
- b) Formes techniques : Interdiction des Sutémi, des Maki komi et des attaques avec 1 ou 2 genoux au sol. Interdiction des clés de bras et des étranglements.
- c) Pénalités : Matte, explication de la faute sans sanction la première fois, puis si récidive Shido. Ou Matte, explication de la faute sans sanction la première fois, puis si récidive Hansoku make comme chez les Minimes. Principe de pénalisation : L'arbitre n'avertit le fautif qu'une seule fois par niveau de sanction (soit pour le Shido soit pour le Hansoku make), le combattant ne peut donc au maximum recevoir que deux explications lors d'un combat sans pénalisation. Pour donner hansoku make il doit y avoir la majorité absolue.
- d) Système de score : Le combat s'arrête au premier Ippon.
- e) Lors d'une décision, l'avantage décisif sera appliqué à l'issue des combats.
- f) En cas d'égalité parfaite une catégorie sera tirée au sort pour départager les équipes.

8 -TEMPS DU COMBAT

2 minutes

Récupération entre deux combats : 10 minutes entre 2 combats

9 –ORGANISATION

Un échauffement collectif devra être organisé avant le premier tour de la compétition.

10 -FORMULE DE COMPETITION

Poules ou tableaux à double repêchage ou repêchage systématique en fonction du nombre d'engagés (possibilité de tapis de 4 m X 4 m (surface de combat) - 1 m de séparation - 2m de zone extérieure) Un benjamin ne devra pas participer à plus de 2 manifestations par mois. A chacune de ces manifestations, il ne devra pas faire plus de six combats.

11 - ACCOMPAGNANT

Code de conduite

L'accompagnant montre l'exemple à son combattant en saluant. Lorsque les combattants entrent sur le tatami, ils doivent se diriger ensemble vers l'entrée de la zone de combat et effectuer le salut en même temps dans la zone de combat.

L'accompagnant est responsable de la conduite de son athlète dès l'entrée dans le lieu de la compétition jusqu'à son départ, avant et après chaque combat.

Il est uniquement autorisé à parler à son athlète entre le « matte » et le « hajime ». Les conseils seront strictement limités à la communication.

REGLEMENT EQUIPES DE CLUBS MINIMES

1 -DEFINITION

La catégorie minime correspond à une période de **formation**.

Il importe d'offrir une pratique sécurisée aux jeunes judokas, tout en valorisant un judo d'attaque et de projection permettant une progression technique à long terme. Les compétitions de cette catégorie d'âge permettent, parmi d'autres critères, aux conseillers techniques de détecter les judokas qui pourront rejoindre les centres d'entraînement de la filière du haut niveau fédéral (dès leur première année cadet). La coupe minime permet aux jeunes de s'exprimer dans un contexte éducatif. Animation, acquisition d'expériences, contacts et échanges priment sur le résultat sportif.

Dans la continuité du judo pratiqué par les benjamins, la position naturelle (shizen tai) et la saisie fondamentale à 2 mains (col et manche) sont des facteurs essentiels dans l'objectif de construire à moyen terme un judo de qualité, dynamique et complet. La remise des récompenses doit être sobre et ne pas dévaloriser les perdants. Les combattants ayant un bon comportement sont à valoriser. Un échauffement collectif sera dirigé par un professeur, un conseiller technique ou un haut gradé.

2 –SEXE

Masculin

3 -ANNEES DE NAISSANCE

Né(e) en 2002 et 2003 pour les minimes

4 -GRADES- LICENCE-PASSEPORT-CERTIFICAT MEDICAL

Ceinture orange minimum. Deux années de licence dont celle de l'année en cours.

Passeport de moins de 8 ans (une tolérance de validité jusqu'au 31 août de la saison est accordée).

Le certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu, en compétition est obligatoire. Il doit dater de moins d'un an. Tout médecin peut signer un certificat de non contre-indication à la pratique du Judo, Jujitsu en compétition. Sur le passeport figure le certificat médical complété très lisiblement avec la signature et le cachet du médecin ainsi que la date d'établissement.

5 –PARTICIPANTS

Les équipes peuvent être composées de plusieurs clubs. Néanmoins un des clubs devra représenter la majorité.

Le nom du club majoritaire (Système d'alliance à l'aide de la fiche double appartenance)

Les équipes pourront être composées jusqu'au jour précédant la compétition.

Le club majoritaire effectuera l'inscription par extranet. (Dernier délai le 7 juin 2016)

L'équipe sera composée au minimum de 5 combattants.

Un club ne pourra que constituer une seule équipe, toutefois, ce club pourra aider à la constitution de l'équipe d'autres clubs.

6-CATEGORIES DE POIDS

Pas de sur classement de poids possible et pas de tolérance de poids.

– 34 kg ; – 38 kg ; – 42 kg ; – 46 kg ; – 50 kg ; – 55 kg ; – 60 kg ; – 66 kg ; + 66 kg

7- ARBITRAGE (il devra être éducatif)

Le combat débute à distance. Les 2 judoka cherchent à construire une saisie à 2 mains. Le positionnement en garde haute est autorisé (sans plier Uke). Les attaques « à une main » seront autorisées dans la mesure où le résultat est immédiat et qu'il n'y a pas de contrainte au niveau du cou d'Uke (matte immédiate dans les cas inverses).

1) Les fautes de Kumi kata et attitudes négatives :

– Rompre la saisie avec 2 mains sur la main, le poignet, l'avant-bras ou la manche.

Remarque : N'est pas considéré comme rompre si l'une de ses 2 mains est sur son propre judogi.

– Rompre la saisie de la manche à l'aide de son propre genou.

– Rompre la saisie en donnant un coup.

– Saisir la ceinture sans attaque immédiate.

– Saisir avec les deux mains du même côté sans attaque immédiate.

– Dominer physiquement au Kumi Kata sans aucune action d'attaque réelle.

– Éviter et gêner les saisies (ex. : Protection de son revers, repousser systématiquement les saisies, ne pas engager de Kumi kata, fuir pour ne pas être saisis par l'adversaire...).

– Ceinturer pour projeter en saisie directe de face (prise de l'ours).

Adaptation pédagogique pour les Minimes : Matte, explication de la faute sans sanction la première fois, puis si récidive Shido.

Nota : Les pénalités Shido ne donnent pas d'avantage au score et permettent de départager les judokas en fin de combat.

2) Les Formes techniques :

– Interprétation des « maki komi » et des « Sutémi » : pas de garde unilatérale ou garde croisée, ni de saisie ceinture pour les formes Sumi-Gaeshi et autres formes de Sutémi ou Maki Komi.

Si le judoka se jette au sol sans suffisamment de préparation et de déséquilibre ou si son mouvement est jugé dangereux.

– Le contre d'Uchi Mata en se jetant dans le dos est interdit.

– Les techniques Forme Seoi nage et Tai Otoshi (de même type) réalisées avec un genou au sol sont autorisées et validées. Les techniques Forme Seoi nage (ou de même type) en se jetant directement deux genoux au sol sont interdites et donc non validées.

– Interdiction des clés de bras et des étranglements.

– La forme d'entrée Sankaku est autorisée en renversement dans sa forme fondamentale, sans contrainte sur la nuque et en libérant les jambes au moment de l'immobilisation

Adaptation pédagogique pour les Minimes : matte, explication de la faute sans sanction la première fois, puis si récidive Shido.

Rappel :

L'arbitre doit annoncer rapidement « matte » quand les 2 combattants sont au corps à corps et qu'il n'y a pas de résultat immédiat (2 à 3 secondes). Pas de sanction.

3) Les fautes de saisies sous la ceinture :

Toute saisie ou action en Tachi Waza en dessous de la ceinture, avec une ou deux mains ou avec le ou les bras en attaque ou défense, telle qu'une combinaison, un blocage, une contre-attaque ou une liaison debout-sol.

Adaptation pédagogique pour les Minimes : matte, explication de la faute sans sanction la première fois, puis si récidive Hansoku make.

8 -TEMPS DU COMBAT

Masculins : 3 minutes. Récupération entre deux combats 2 fois le temps du combat prévu.

9 -FORMULE DE COMPETITION

Poules ou tableaux à double repêchage ou tableau à repêchage systématique en fonction du nombre d'engagés (possibilité de tapis de 5 m X 5 m avec 2 m de séparation). Un combattant ne devra pas faire plus de sept combats.

10- ACCOMPAGNANT

- L'accompagnant montre l'exemple à son Judoka en saluant lorsque les combattants entrent sur le tatami.
- Ils doivent se diriger ensemble vers l'entrée de la zone de combat et effectuer le salut en même temps dans la zone de combat.
- L'accompagnant est responsable de la conduite de son judoka dès l'entrée dans le lieu de la compétition jusqu'à son départ, avant et après chaque combat.
- Il est uniquement autorisé à parler à son athlète entre le « matte » et le « hajime ». Les conseils seront strictement limités à la communication avec l'athlète, tactiques, encouragements, des instructions dans des situations inattendues (comme des blessures, etc.).
- Il doit rester assis sur sa chaise tout au long du combat.
- Il doit s'assurer que le judoka quitte le tapis immédiatement à la fin du combat et en saluant.
- En cas de non-respect, l'arbitre demandera à l'accompagnant de quitter la zone de compétition. Dans le cas, où le même accompagnant renouvelle cette faute, il sera exclu pour la journée.
- Tous les types de comportement, montrant un manque de respect pour arbitres, officiels, accompagnants, judoka, le public, etc. entraîneront une exclusion après décision des responsables de la compétition et feront l'objet d'un rapport.